

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)





# PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE « Appropriation et opérationnalité »

Journée organisée par l'AFPCN, la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur et l'Association des Maires des Landes



## **DOSSIER DU PARTICIPANT**

Le 30 septembre 2011

Auditorium Thalassa, Centre de Séminaire de Moliets - Place de la Bastide - 40660 Moliets et Maa



## Programme

| Horaire   | Intervenants   | Présentation  |  |
|---|--|---|--|
|   | Introduction   |   |  |
| 9h00-9h10   | Jean Yves Montus, Maire de Soustons, Président de l'Association des Maires des Landes et Jean Claude Deyres, Maire de Morcenx  | Mots d'accueil et introduction de la journée  |  |
| 9h10-9h20   | Pascal Fortin, DSC, MIOMCTI  | Introduction de la journée et présentation du bilan PCS 2010/2011   |  |
|   | Session 1 : L'appropriation et l'élaboration   |   |  |
| 9h20-9h40   | Christian Ernandorena, Maire de Parentis en Born   | Sous quelle impulsion le PCS a-t-il été développé (politique, prise de conscience du risque, suite à une catastrophe ou à   |  |
| 9h40-10h00  | Pierre Casabonne, Maire d'Arette un exercice, pour préserver l'activité touristique) ?   |   |  |
| 10h00-10h20   | André Montagnier, Commune de Tarascon  | qui a-t-il été développé (en interne, bureau d'étude) ? Suivant quelle méthodologie (logiciel de génération de PCS) et quelle organisation ? Comment la commune (élus, techniciens, services, populations, touristes) se l'est elle appropriée (action de communication, exercice)? Quels projets (exercice, action de communication, amélioration) |  |
| 10h20-10h40   | Discussion avec la salle - questions   |   |  |
| 10h40-11h00   | Pause - Projection du film de l'AML sur le PCS   |   |  |
|   | Table ronde animée par Catherine   |   |  |
|   | Acteurs chargés de l'accompagnement des communes   |   |  |
| Benoit Thouary (Béarn Initiative Environnement), Patrick Passebon (Centre de gestion des Landes), Sabine Savar (SIDPC Préfecture Lot et Garonne), Alix Roumagnac (Predict Bureau d'étude), Arnaud Guena (CEDRE)  11h00-12h15  Quelles actions d'accompagnement à la réalisation des PCS avec vous réalisez auprès des collectivités ? Quels sont les apports (expertise, formation, logiciel, financement, exercice) ? Quels atouts et quelles faiblesses vos actions ont-elles ? |  |   |  |
| 12h15-12h45   | Discussion avec la salle - questions   |   |  |
| 12h45-14h10   | Repas sur place - Buffet   |   |  |
| Sess  | ion 2 : Les exercices et retour d'expérience : outils d'ap   | opropriation et de capitalisation des informations  |  |
| 14h10-14h30   | Alain Fabre, Maire de Bize Minervois   |   |  |
| 14h30-14h50   | Jean Pierre Roblin, Adjoint au Maire d'Esnandes  Pause  Activation du PCS lors d'un évènement et/ou d'un exercite de l'évènement et/ou de l'exercice. Quels étaient points faibles du PCS, et ce qui a bien fonctionné ? Que modifications avez-vous apportées à votre PCS ? |   |  |
| 14h50-15h10   |  |   |  |
| 15h10-15h30   |  |   |  |
| 15h30-16h00   | Discussion avec la salle - questions   |   |  |
| Conclusion des échanges et conclusion générale  |  |   |  |
| 16h00-16h30   | Cl Bernard Modéré, AFPCN<br>Loïc Obled, Directeur de Cabinet du Préfet des Landes  |   |  |



## Résumé des interventions

#### Introduction

#### **Jean Yves Montus**

Maire de Soustons, Président de l'Association des Maires des Landes

Mesdames, Messieurs,

je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation conjointe de l'Association française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et l'Association des Maires des Landes pour vous soustraire à vos nombreuses obligations et participer à cette journée de réflexion et d'échanges sur les Plans Communaux de Sauvegarde.

C'est un honneur pour l'Association des Maires des Landes d'avoir choisi notre beau département et tout particulièrement cette magnifique station balnéaire de Moliets pour cette rencontre.

Mais le choix du département des Landes ne relève pas du hasard. Le très fort engagement de l'Association des Maires et du Centre de Gestion des Landes qui est à mes côtés représenté par son Président Jean-Claude Deyres, Maire de Morcenx, justifie le choix de notre département.

En effet, c'est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit moins d'un an après la trop fameuse tempête Klaus du 24 janvier 2009 qui a ravagée notre département, que nous avons mis en place, une expérience très originale et unique en France.

Elle consiste à proposer aux communes volontaires une prestation de service qui leur permet de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde à un coût défiant toute concurrence.

Six personnes se consacrent actuellement à cette mission et nous aurons l'occasion d'y revenir dans le courant de la journée.

Je prends le pari que le résultat de cette initiative à l'issue du mandat municipal en mars 2014 mettra le département des Landes au 1<sup>er</sup> rang des départements qui auront le plus grand nombre de communes dotées de Plans Communaux de Sauvegarde.

Trois raisons expliquent selon moi le succès de cette initiative

La première raison, c'est que la tempête Klaus nous a aidés, si je puis dire, en démontrant qu'il valait mieux pour les communes à se préparer à affronter tout événement de sécurité civile. Que l'absence de préparation comportait de sérieux inconvénients dont beaucoup de maires landais ont fait la douloureuse expérience.

La seconde raison, c'est qu'avec la mutualisation de ce service qui a reçu le soutien de l'Europe, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Landes et même de Réseau Ferré de France, le coût de ce service est rendu abordable pour toutes les communes.

La troisième raison, et elle n'est pas négligeable, c'est que ce service est un service de proximité composé non seulement de personnes compétentes mais de personnes connaissant bien le département. C'est un élément très important pour les élus.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais vous livrer en introduction à cette journée que j'espère riche et fructueuse, en formulant le vœu que tous les maires prennent véritablement conscience que se doter d'un Plan communal de Sauvegarde relève d'une nécessité absolue.

#### **Pascal Fortin**

Direction de la Sécurité Civile (DSC)

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT)

PCS : bilan 2010 et bonnes pratiques à l'usage des préfectures de département<sup>1</sup>

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été créé il y a cinq ans. Les catastrophes récentes qui ont durement frappé des dizaines de communes françaises démontrent qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts d'anticipation des événements majeurs aux conséquences importantes sur les personnes et les biens.

Les réponses des préfets de département aux circulaires des 6 avril et 25 juin 2010 permettent de dresser un premier état des lieux précis de la mise en place du PCS et des mesures d'appui favorisant son développement.

## Rappel du cadre et des objectifs du plan communal de sauvegarde

#### Les textes

Le plan communal de sauvegarde a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Il est obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur identifié par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé ou par un plan particulier d'intervention (PPI) pour les risques technologiques localisés. Il est fortement recommandé pour toutes les autres. Son contenu et sa méthode de mise en place ont été précisés par un décret (n°2005-1156 du 13 septembre 2005) et par trois guides et mémentos (guide d'élaboration, mémentos de présentation de la démarche et de réalisation d'exercices) édités par la direction de la sécurité civile.

## L'essentiel du dispositif

Le PCS est l'organisation de gestion de tous les évènements de sécurité civile qui peuvent frapper une commune, qu'ils soient issus de risques majeurs ou non (un mouvement de terrain, un « coup d'eau » inondant les maisons suite à un violent orage, une tempête privant un village d'électricité et d'eau potable, une intoxication alimentaire collective à la cantine de l'école …). Pour les communes les moins peuplées, avec peu de moyens, le PCS est la structuration élémentaire de la solidarité entre habitants sous la tutelle de la municipalité.

Le PCS organise, en situation dégradée, la continuité des activités courantes de la commune. La sauvegarde n'est pas une nouvelle mission confiée à celle-ci et ne transforme pas les élus en spécialistes du risque.

Le PCS s'inscrit dans la nouvelle démarche ORSEC. Il constitue la déclinaison ORSEC de cet acteur de sécurité civile que sont le maire et l'équipe municipale.

## L'esprit de la démarche

Il convient de souligner que la démarche du PCS est avant tout une démarche de prise de conscience et d'appropriation de la sécurité civile. La commune organise, avec son PCS, sa structure de gestion des évènements. Ainsi, la qualité opérationnelle réelle et l'efficacité du PCS sont impossibles à évaluer à la simple lecture du seul plan.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document de synthèse réalisé par la Direction de la sécurité civile, novembre 2010.

Sans appropriation préalable par ceux qui un jour le mettront en œuvre, un PCS, au plus tôt découvert le jour de la crise, sera peu efficace dans les situations déstabilisantes où les repères disparaissent.

Le « rendu papier » du PCS ne vise qu'à formaliser le travail de réflexion et la concrétisation du réseau d'acteurs. Il peut se limiter à des "pense-bête", fiches réflexe... Destinée à la protection générale des populations, l'organisation mise en place par le PCS doit ensuite vivre, être actualisée, faire l'objet d'exercices ou de rappels. Un dispositif qui n'évolue plus et n'est pas remis en question cesse peu à peu d'être efficace.

#### En résumé

Le PCS n'a d'intérêt qu'en étant concret. Il doit prendre la forme d'organisations compréhensibles et maîtrisables par les communes : évacuer les riverains d'une zone menacée par une montée des eaux, accueillir et réchauffer des automobilistes bloqués par la neige, mettre à l'abri des habitants victimes d'un imprévisible coup d'eau...

## Données statistiques sur la réalisation des PCS

### Une augmentation constante du nombre de PCS

Les premières évaluations nationales non exhaustives du nombre de PCS arrêtés dans les communes soumises à l'obligation d'en réaliser faisaient état :

- début 2008, de 1200 PCS réalisés ;
- début 2009, de 1475 PCS réalisés ;
- début 2010, de 2130 PCS réalisés.

En novembre 2010, le recensement opéré fait apparaître des données beaucoup plus précises. De nombreuses préfectures ont en effet lancé une enquête auprès des communes sur la réalisation des PCS durant l'été 2010.

#### Les communes assujetties

La France compte 36 711 communes dans les départements métropolitains et d'outre-mer.

10 546 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un PCS. Elles seront au moins 11 284 d'ici à deux ans. Cette évolution prévisible est due à la variation des deux critères d'assujettissement.

Le premier critère est la mise en place et l'approbation des PPRN. Ces documents à vocation urbanistique dans les zones à risques naturels, dont la nécessité a été fermement rappelée par le Président de la République début 2010, sont amenés à se développer encore dans les années à venir. Leur nombre est donc en hausse constante.

Le deuxième critère, l'existence d'un PPI, est plus stable. Les PPI sont liés à la présence de grandes installations générant des risques technologiques (installations industrielles, grands barrages hydrauliques, installations nucléaires...). La quasi totalité des PPI sont réalisés. Leur nombre évoluera peu, en fonction des nouvelles implantations ou de changements de seuil d'assujettissement. Seule la dernière catégorie de PPI apparue dans la réglementation, à savoir les infrastructures de transport de matières dangereuses, génère progressivement de nouveaux plans.

## Les PCS réalisés et en cours de réalisation

Pour les communes soumises à l'obligation, 2 988 PCS ont été arrêtés et 2 349 sont actuellement en cours d'élaboration. Au total 5 337 PCS sont arrêtés ou en cours d'établissement, représentant 50 % des communes assujetties à l'obligation. Le plus faible taux départemental de réalisation de PCS « obligatoires » s'établit à 2 % et les plus forts taux à 83 % en métropole et 100 % en outre-mer.

Pour les communes non soumises à l'obligation, 523 PCS ont été arrêtés et 346 sont actuellement en cours d'élaboration. Il est à noter que les communes non soumises à l'obligation de réaliser un PCS sont globalement moins suivies par les préfectures que les autres.

Au total 6 206 communes, toutes catégories confondues, sont dotées ou seront prochainement dotées d'un PCS, soit 16 % des communes françaises.

Les données chiffrées sur la réalisation desdits plans sont indicatives et doivent être considérées avec prudence. En effet, elles ne reflètent pas nécessairement la mise en place de la démarche de sécurité civile évoquée plus haut. Certes, dans bien des cas vertueux, la rédaction du PCS sera le point de départ de celle-ci. Parfois même, des organisations communales simplifiées ne portant pas expressément le nom de PCS constituent déjà une très efficace base opérationnelle de réponse des communes. En revanche, parfois, le PCS est un plan « alibi » répondant à une obligation légale, sans caractère opérationnel. Il est alors élaboré sans implication de la municipalité, par une personne cochant les cases d'un plan-type ou par un prestataire extérieur chargé de livrer un document sur étagère et ne sera pas opérationnel.

#### En résumé

Les chiffres de mise en place des PCS sont encourageants, voire satisfaisants dans quelques départements : 6 206 communes sont pourvues d'un PCS ou le seront prochainement, dont 50 % soumises à l'obligation. Cependant, la moitié des communes assujetties qui reste à convaincre de l'utilité du PCS nécessitera certainement un accompagnement plus intense.

## Analyse des mesures d'incitation à la mise en place des PCS

Compte tenu des impératifs d'appropriation du PCS par les acteurs chargés de sa mise en oeuvre, l'accompagnement dans la mise en place des PCS ne peut être qu'incitatif : personne ne peut et ne doit faire le PCS à la place de la commune.

La première action du préfet consiste à faire prendre conscience aux maires de l'importance du PCS et du caractère intuitif de cette organisation.

## Les premières mesures d'incitation déployées par les préfectures

La quasi totalité des préfets ont signifié l'obligation réglementaire de réaliser leur PCS par lettrecirculaire aux maires des communes concernées. Ces campagnes ont été menées soit à l'occasion de la sortie des guides nationaux relatifs aux PCS, soit à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, soit postérieurement à des évènements naturels (intempéries, inondations) ayant frappé tout ou partie du département. Elles ont parfois été d'emblée élargies à l'ensemble des communes, y compris celles qui n'étaient pas soumises obligatoirement à la démarche.

En outre, la documentation nationale réalisée par la DSC a également été diffusée en deux vagues successives. Début 2006, lors de la parution initiale de celle-ci et début 2008 lors de la parution d'un nouveau mémento sur les exercices et de la nouvelle édition du document de sensibilisation (en tout, plus de 40 000 exemplaires diffusés).

Un autre levier de sensibilisation initiale a été la tenue de réunions avec les élus. Ces réunions de sensibilisation en direction des maires ont été organisées pour l'ensemble du département ou par arrondissement. Elles ont alors été généralement présidées et animées par les sous-préfets.

## De fortes réticences

Cette démarche d'incitation à la mise en place des PCS n'est pas aisée et n'a pas toujours été couronnée de succès. Des objections ou des inerties locales parfois très fortes existent en effet :

absence de culture et de connaissance du risque ;

- sentiment que la confrontation de la commune à une crise majeure est très peu probable;
- inutilité du PCS ;
- objectifs de la démarche incompris ;
- caractère anxiogène de la démarche vis à vis des populations ;
- contrainte supplémentaire s'ajoutant notamment aux PPRN;
- mise en place trop complexe à réaliser, voire technocratique, en particulier pour les communes rurales ;
- charge de travail, manque de moyens ;
- PCS considéré comme une décharge de responsabilité de l'Etat vers les communes dans la gestion de crise...

Ces objections peuvent aller jusqu'à des refus catégoriques des maires d'entrer dans la démarche. A l'inverse, certains élus touchés par des évènements ayant frappé leur commune sont demandeurs d'informations sur la conduite à tenir avant et pendant un événement. Parfois même, au sein de sa propre municipalité, un maire sensibilisé à la culture du risque peut parfois avoir des difficultés à convaincre le conseil municipal de l'intérêt de la démarche... Il peut être rappelé que les premiers PCS, mis en place bien avant la loi de 2004, appelés alors notamment plans de secours communaux, étaient d'initiative communale.

#### Recensement des écueils relevés dans certains PCS

Quelques préfectures ont étudié le contenu même des PCS. Il en ressort parfois les difficultés suivantes :

- une absence de volonté politique de désigner, essentiellement dans les communes les plus peuplées, malgré l'implication avérée du maire, un chef de projet qui coordonne l'élaboration du PCS de façon transversale;
- un contenu hétérogène et pas toujours adapté : annuaires peu exploitables, pas d'inventaire de moyens, pas de fiche réflexe par service ;
- une faible culture globale du risque, parfois même l'approche focalisée sur un risque prééminent (cyclone par exemple dans les DOM) occulte tout autre risque ;
- des dispositifs d'alerte et d'évacuation insuffisamment organisés ;
- une absence d'exercice permettant de vérifier la pertinence et le contenu opérationnel des PCS ;
- une absence d'organisation des retours d'expérience au niveau communal ne permettant pas de capitaliser les évènements vécus ;
- un recours par facilité à des cabinets de consultants extérieurs pour l'élaboration du PCS conduisant à transposer des organisations inadaptées aux spécificités locales ;
- un PCS réalisé en quelques semaines par la secrétaire de mairie ou un policier municipal seul, voire par un stagiaire sans implication de la municipalité et des autres services communaux.

Il convient de préciser que ces appréciations qualitatives n'incombent pas réglementairement aux préfectures. Celles-ci, en constatant des « oublis » dans les PCS qu'elles reçoivent, ne peuvent que prodiguer, *a posteriori*, des conseils et favoriser les bonnes pratiques.

## Bilan des actions menées par les préfectures

Il ressort des éléments fournis par les préfectures de département que toutes ont déployé un dispositif d'incitation à la mise en place des PCS plus ou moins étoffé. Ces premières démarches

n'ont pas, dans l'ensemble, rencontré l'adhésion attendue. De plus, les résultats sont très contrastés. Ainsi, une même mesure d'incitation ne produira pas le même effet d'un département à l'autre. Les résultats ne sont donc pas systématiquement proportionnés aux efforts développés.

Les préfectures ont persévéré dans leurs actions de sensibilisation soit spontanément, soit sur la base d'un bilan approfondi de mise en place des PCS. Mais elles ont dû, faute d'adhésion des élus, dépasser ces outils élémentaires de sensibilisation pour passer à une véritable politique d'accompagnement. Celle-ci se déploie actuellement avec une dynamique variable d'un département à l'autre.

Les actions menées finissent alors par produire leurs effets. La persévérance sur les premières mesures génériques mises en place, complétée par une politique plus individualisée d'accompagnement, aboutissent.

#### En résumé

Le bilan des actions menées par les préfectures fait apparaître nettement que seules les politiques volontaristes et structurées d'accompagnement permettent d'aboutir au développement des PCS. Les simples rappels à l'ordre des maires ne suffisent pas.

## Session 1 : L'appropriation et l'élaboration

#### **Christian Ernandorena**

Maire de Parentis en Born

#### Elaboration et appropriation du PCS par la commune

## 1. Présentation rapide de la commune de 5300 ha dans le nord des Landes (40)

## 2. Sous quelle impulsion le PCS a-t-il été développé ?

Choix politique délibéré d'intégrer une composante « Sécurité publique » dans le programme électoral de l'équipe municipale en 2007/2008.

Nomination d'un élu délégué à la sécurité, sensibilisé aux problèmes de gestion de crises.

**Prise de conscience du risque** après édition du Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en 2005 (nouvelle édition 2011 depuis) recensant 3 risques majeurs :

- Feux de forêt
- Transport de matières dangereuses (Pipe line pétrole de l'usine VERMILION)
- Tempêtes (dénommé « risque littoral »)

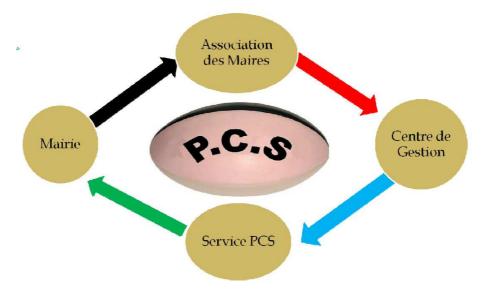
#### Accidents récents sur la commune :

- Tempêtes et coups de vent récurrents :
  - o Tempête Klaus en janvier 2009 : cet accident climatique a mis en lumière les carences de l'organisation communale en matière d'organisation et d'information.
  - o Coup de vent octobre 2006
  - o Coup de vent juillet 2003
  - Tempête décembre 1999
- Pollution Hydrocarbures en décembre 2009 par poids-lourd traversant la commune
- Accident d'un poids-lourd transportant des produits dangereux (sans conséquence sur l'environnement)
- Feu de forêt important en 1995 (La Lucate 250ha sur 3 communes)
- Incendie du Parc à bois de l'usine CECA en 1989

Souci de préserver l'activité touristique par une information adaptée en cas de risque avéré (4 campings et deux résidences de loisir sur la commune).

Un élément déclencheur : Intérêt et mobilisation de l'association des Maires de Landes qui proposait dès 2009 une démarche collective et au meilleur coût (subvention à 80% du FEDER et du conseil général) pour la réalisation des PCS des communes intéressées.

Création par l'association des maires des Landes d'une cellule (puis d'un service) au « Centre de Gestion des Landes ».



## 3. Par qui a-t-il été développé?

Un partenariat Commune/ Département basé sur un binôme :

- Pour le CDG : 1 à 3 agents du service PCS du Centre de gestion des Landes.
- Pour la commune : le Conseiller municipal délégué à la sécurité, correspondant unique.

#### Le partage des rôles :

- Service PCS du CDG : force de proposition et de rédaction
  - o Connaissance du cadre juridique et de la documentation générale
  - o Choix du modèle de la forme du document (unifié pour tout le département)
  - o Proposition de la méthode de réalisation (objectifs, jalons, points réguliers de situation)
  - Accompagnement de l'équipe communale : réponse aux interrogations, conseils...)
  - o Prise en charge de la rédaction et de la réalisation du document
- Commune : fourniture des renseignements et connaissance des particularités locales
  - o Identification des risques locaux particuliers non identifiés par la préfecture (risque industriel) et des particularités géographiques (géographie et habitat)
  - o Priorisation des risques identifiés
  - o Contact avec les entreprises, notamment 2 grosses entreprises à risque
  - o Analyse des ressources communales
    - Matériels
    - Locaux d'accueil
    - Personnel disponible
    - Partenaires privés (entreprises, commerces ...)
  - o Choix de l'organisation de la cellule communale de gestion de crise
  - O Choix des principes d'alerte de la population
  - o Recherche de la participation des citoyens

o Edition du DICRIM (impression distribution en porte à porte)

## 4. La méthodologie:

Pas de logiciel spécialisé ni d'appel à des professionnels du domaine

Principe de l'aide dirigée par l'équipe PCS du CDG (EPCS) et travail par itération : EPCS->

- Commune -> EPCS.....Commune (schéma) jusqu'au document final.
- *EPCS*: distribution de FICHES à thèmes à renseigner (population géographie habitat ressources urbanisme économie historique catastrophes tourisme....).
- *Commune* : Recherche de l'information nécessaire par la commune pour renseigner les fiches rédaction des fiches
- EPCS: Recueil des fiches après un délai convenu Etude des renseignements fournis
- EPCS : début de mise en forme et demande de compléments d'information
- Commune : fourniture des informations manquantes, compléments spontanés non demandés
- EPCS : Mise en forme et interprétation des informations
- *Commune* Avis demande de correction, fourniture de compléments Choix des méthodes d'alerte de la population
- EPCS: Production d'une maquette de PCS
- Commune : Etude du document provisoire Consultation de PCS d'autres villes Demande d'évolution de la maquette....
- EPCS Production d'un document final
- Commune : validation
- Commune : adoption en Conseil municipal (arrêté) et diffusion

## 5. L'organisation au niveau de la commune

- Un leader identifié : le conseiller municipal délégué chargé du dossier
- Quelques agents communaux disposant d'une excellente connaissance de la commune :
  - 2 du Service techniques/urbanisme/Forêt/Délégué DFCI (moyens techniques disponibles - Bâtiments publics d'accueil - forêts communales et privées)
  - 1 de Accueil population/Etat civil (recensement population par quartier)
  - 1 de Ressources humaines (annuaires)
  - 1 de Police municipale (moyens d'alerte population)
  - o 1 de Communication (messages d'alerte population)
  - 1 de CCAS (recensement de la population sensible)
- Office du tourisme (hébergement de plein air , locations, résidences de loisir...)
- Participation de « Correspondant des quartiers » et citoyens intéressés et impliqués (relai des messages du Maire)

- Réunions avec les chefs d'entreprise « CECA » et « VERMILLION »
- Avis des principaux élus pour le rôle de chacun dans l'organisation de la cellule de gestion de crise (conception des fiche de tâches des responsables par domaine)

#### 6. Appropriation par la commune

- Essentiellement des actions de communication car le PCS est très récent (29 mars 2011)
  - o Réunion en mairie avec les correspondants des quartiers
  - o **Signature du PCS en présence de la presse** au cours d'une réception avec présentation pédagogique
  - o Distribution d'un exemplaire aux organismes de sécurité (gendarmerie, pompiers)
  - Mise en ligne sur le site Internet de la ville et mise à disposition d'un exemplaire du PCS au service accueil de la mairie
  - o Edition du DICRIM sous forme d'une plaquette (16 pages) impression professionnelle en août.
  - o **Diffusion du DICRIM à la population** (un ex/foyer) en porte-à-porte et dans les services de la commune début septembre
  - o Deux mises à jour en juillet 2011 (annuaires)

#### • Etude de la faisabilité d'un exercice

- A qui faire jouer l'exercice : à minima la cellule de crise avec les élus et quelques chefs de service
- o Choix d'un thème : Tempête (le plus probable et le plus problématique)
- o Mais difficulté de l'animation de l'exercice (préparation lourde)
- o Coût ? (travail en heures sup. pour les personnels communaux)

## • Problème de la mise à jour du document (annuaires, liste de matériels, responsabilités...)

- o Par qui ? Il faut que cette responsabilité soit pérenne => personnel communal
- o Quelle périodicité ? Annuelle vraisemblablement
- Stocker si possible les annuaires et les inventaires sur le serveur mairie pour éviter les modifications des documents papier (le document papier doit renvoyer au lieu de stockage des données changeantes)

#### **Pierre Casabonne**

#### Maire d'Arette

Après avoir rappelé que la commune d'Arette fut quasiment rayée de la carte le 13 août 1967 à la suite d'un tremblement de terre de magnitude 5.8, le maire présentera la démarche ayant conduit à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Cette démarche inscrite comme priorité n° 1 du Projet d'Aménagement de Développement Durable se comprend d'autant mieux que les principaux phénomènes naturels observés sur la commune sont multiples.

En effet, crues torrentielles, inondations, mouvements de terrain et avalanches ont affecté ces dernières années le territoire Arettois vaste de 9223 hectares. Conduit en interne et en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, le PCS, suite logique du Plan de Prévention des Risques Naturels, est basé sur la concertation. Il a débouché récemment sur un organigramme, la création d'une réserve communale de sécurité, l'achat de matériels ( de survie, radios, etc...) et la mise en place très prochainement d'exercices visant à une évaluation du dispositif avant une communication en direction de la population prévue en janvier 2012.

### **André Montagnier**

#### Commune de Tarascon

Tarascon, commune des Bouches du Rhône, de 14 000 habitants située au Nord du Delta de la Camargue est un territoire fortement soumis aux risques majeurs :

- Risques naturels: feux de forêts, inondations et sismicité.
- Risques technologiques: ruptures de barrages, industriels et transports de matières dangereuses.

Avec une forte culture du risque l'engagement des élus locaux est sans limite.

Le constat des évènements tragiques tant au niveau national que mondial engage le maire de Tarascon à optimiser les outils de prévention et d'information auprès de ses administrés en permanence.

De même, la commune de Tarascon a toujours été confrontée aux crues plus ou moins violentes du Rhône. Forte de cette culture du risque pluriséculaire, malheureusement entretenue et ravivée par des évènements récents (crues de 1993, 1994, 2002, 2003) la collectivité locale ne souhaite plus subir les évènements en tant que simple spectatrice. De plus la récurrence importante de ces évènements (quatre crues avec un débit du Rhône supérieur à 9500 m3 en dix ans !) et les dégâts économiques qu'elles peuvent occasionner ont fait de cette commune une commune résiliente. La volonté des acteurs locaux est de préparer au mieux une éventuelle crise afin de la gérer de façon optimale, puis d'accélérer le « retour à la normale » en organisant la dynamique post-crise rigoureusement. C'est dans ce cadre que la commune a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde, conformément au décret d'application de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2005. Elle cherche maintenant à optimiser cette solution de façon durable afin de pouvoir répondre aux besoins de développement urbain de la commune.

Ces protocoles nécessitent une organisation adaptée de moyens humains et matériels que la collectivité est en mesure de déployer en cas de force majeure. Nous avons constitué une réserve communale de sécurité civile et relié ce dispositif avec la croix rouge pour optimiser le dispositif.

Mais ce qui est fondamental, est l'intégration des technologies pour optimiser les processus.

Sur la base d'un postulat très simple: « Si nous sommes capables d'apporter des solutions en situation de crise et que ces moyens sont opérationnels, nous pouvons les exploiter à l'année ».

Cela permet de garantir leur efficacité mais aussi optimiser les actions de service public au quotidien.

Mettre en place une logique de gestion de crise c'est aussi optimiser la gestion quotidienne.

Un protocole adapté, une organisation de ressources humaines et matériels et des technologies.

C'est dans cet esprit que nous avons construit notre cahier des charges pour la réalisation d'un outil d'aide à la décision.

En effet, lorsque qu'une crise s'installe, et quel que soit sa nature il nous faut prendre les meilleurs décisions pour protéger nos populations.

Dans la plupart des cas il n'est pas possible de faire une analyse complexe.

Il faut obtenir un état clair et précis de la situation afin d'envisager les meilleurs décisions: alerter, évacuer, héberger, mobiliser, engager des moyens, etc.

Ce cahier des charges repose principalement sur la mise en œuvre d'un outil que nous avons dénommé « Plateforme de Gestion de Crise ».

#### Il nous faut:

- Cataloguer et documenter les risques majeurs,
- Préparer et former les élus et agents,
- Suivre en temps réel l'évolution d'une crise,
- Pouvoir partager l'information avec les services de l'état et SDIS,
- Intégrer simplement des données issues de tiers (prestataires, agences de l'état, gestionnaires,...),
- Une interface simple et adaptée,
- Un déploiement léger,
- Capacité à évoluer,
- Un investissement et une maintenance adaptés à l'échelle de la collectivité.

Nous pouvons aussi intégrer les cartes délivrées dans le cadre de la charte SAFER.

Dès la mise à disposition d'images satellitaires interprétées nous pouvons les visualisées sur notre plateforme.

Il en est de même pour les autres référentiels susceptibles d'être mis à disposition sous convention ou pas.

Les solutions mobiles permettent une plus grande efficacité pour le suivi de crise.

Nous avons doté Monsieur le Maire ainsi que les élus de permanence de moyens mobiles pour leur permettre de consulter un évènement mais aussi de pouvoir interagir dans le dispositif de façon distante.

En partenariat avec le SDIS, nous avons armé notre poste de commandement communal dans les locaux du Centre de Secours.

Nous investissons toutes les années afin d'optimiser sa capacité à faire face à la dégradation des réseaux: électrique, communication, fibre optique, sat com.

Cette démarche doit permettre une optimisation de la transversalité entre les différents acteurs. Cette transversalité doit s'opérer à tous les niveaux (collectivités, populations, SDIS, services de l'Etat, gestionnaires d'ouvrages,...). Afin d'améliorer l'interopérabilité des outils, la plateforme s'est construite en relation étroite avec l'ensemble des acteurs de l'échelon local, notamment les services techniques de la Maire et le SDIS 13 (pour renforcer cette relation, dans le cadre du PCS, la cellule de crise est installé dans le centre de Secours communal). Pour continuer d'améliorer cet outil, le besoin de transversalité et de mutualisation de connaissance entre la commune et les autres acteurs concernés est primordial. Une communication à l'échelle du bassin de risque, notamment avec les services de l'Etat et les gestionnaires des ouvrages serait bénéfique, principalement pour anticiper certains évènements. La part de l'humain dans un tel projet est indéniable, car l'outil doit évoluer pour garder un niveau de performance maximal.

# Table ronde : Acteurs chargés de l'accompagnement des communes pour la mise en place des PCS : quels apports?

#### **Benoit Thouary**

#### Béarn Initiative Environnement

#### Présentation de la structure

L'association Béarn Initiatives Environnement (BIE) fut créée en 2001 pour répondre à un besoin du territoire en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment dans la prévention des risques majeurs. Dès lors, le pôle risques majeurs de BIE n'a eu de cesse de développer ses compétences auprès des collectivités afin de les accompagner dans leur politique de gestion intégrée des risques sur leur territoire.

Outre l'information préventive, l'association a donc constitué un pôle de ressources pour les élus du Béarn dans un premier temps, et progressivement pour ceux du département des Pyrénées-Atlantiques. Les actions se sont traduites concrètement par des sessions de formations, de réunions, et d'ateliers à destination des élus, BIE jouant le rôle d'organisateur, médiateur, animateur, et relai d'information.

#### L'accompagnement PCS

L'accompagnement des communes pour la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) repose sur une démarche d'assistance méthodologique et technique.

## <u>La construction du projet</u>

Certains élus, quand bien même volontaires et motivés, ont parfois du mal à lancer la démarche au sein de leur commune. Outre le manque d'enthousiasme et de soutien des membres de leur conseil pour une thématique perçue comme anxiogène, l'apport de BIE consiste à favoriser l'élaboration du PCS par une réunion de présentation visant à une prise de conscience collective du bien fondé de la démarche. Dès lors, il s'agit d'informer sur les moyens à disposition de la commune : les acteurs à associer, les outils à développer, et les aides financières disponibles. L'association assiste ainsi les communes dans la constitution d'un dossier de demande de subvention, notamment auprès de l'Europe (FEDER).

## • <u>L'apport méthodologique et documentaire</u>

En tant que centre de ressources, BIE s'attache à diffuser l'information sur les risques majeurs. L'association propose de la documentation (guides, réglementation, illustrations, photos...) et des outils permettant aux collectivités qui le désirent de prendre en main leur PCS.

BIE a constitué une base de données (photothèque, archives de presse) d'évènements qu'elle met à la disposition des communes. Cette base constitue une importante source d'informations sur les données historiques, en mettant en exergue la vulnérabilité de territoires, gérés par de nouveaux élus n'ayant parfois qu'une vague connaissance de l'histoire des évènements naturels et technologiques sur leur commune.

## • L'animation de la démarche

Un des rôles essentiel de BIE est l'animation de la démarche PCS. Cette compétence, cœur de métier de l'association, repose en effet sur l'aptitude à animer les échanges, faire participer les acteurs de la gestion des risques associés au projet et faire vivre le débat autour de cette problématique. Elle incite les collectivités à rassembler les acteurs du secours et de la sécurité civile, de la gestion des

réseaux, de la communauté scolaire, etc. BIE assure à la fois la médiation et apporte son regard extérieur afin d'assurer l'élaboration d'un PCS concerté en phase avec les enjeux humains, économiques, et sociaux.

## • L'appropriation du PCS

Un des enjeux du PCS est l'appropriation du document par l'ensemble des personnes impliquées dans le dispositif. Cette phase peut être continue chez les participants aux groupes de travail, elle doit l'être également chez ceux qui sont ponctuellement concernés ou qui ne concourent pas à son élaboration.

C'est dans ce cadre que BIE mène des formations de l'ensemble de l'équipe municipale (élus et services) afin que les personnes ne découvrent pas leurs missions le jour de la crise. Enfin, des exercices de sécurité civile sont organisés afin de tester le PCS mis en place par la commune. Le but est non seulement de mettre au jour les dysfonctionnements éventuels dans le dispositif ou les outils, mais aussi de favoriser le retour d'expérience et l'adaptation du PCS.

## • L'assistance technique pour la mise en forme du document

En raison de la taille souvent restreinte des communes, celles-ci disposent rarement de services développés. Souvent, les collectivités ne possèdent qu'une secrétaire de mairie ayant la charge de l'administration générale. Le dossier PCS vient ainsi s'ajouter aux dossiers existants. En outre, les élus ou agents de petites communes ont parfois des connaissances limitées en informatique, et ne disposent pas des compétences nécessaires à la mise en forme du document.

BIE apporte son savoir-faire méthodologique et pratique afin d'assurer la formalisation du document dans un souci d'homogénéité et d'opérationnalité. L'association, par sa compétence en matière de cartographie, assure la conception de cartes réflexes permettant d'avoir une vision spatiale (voire temporelle) de l'évènement, de son ampleur

## <u>L'information préventive de la population</u>

Le cœur de métier de l'association repose sur la sensibilisation et l'éducation. Le pôle risques majeurs s'attache ainsi à diffuser l'information préventive auprès des élus, du grand-public et des scolaires. Cette mission peut prendre la forme de formations, réunions publiques, sorties-bus, émissions de radio, site internet, projets pédagogiques scolaires. BIE s'appuie sur des outils qu'elle a su développer depuis 10 ans : expositions, livrets scolaires, photothèque, site internet, maquette crue-inondation...

L'information préventive, par l'intermédiaire du DICRIM, étant un volet essentiel et obligatoire du PCS, BIE aide les collectivités à sensibiliser efficacement leur population pour amorcer une prise de conscience et faire du citoyen le premier acteur de sa sécurité.

#### Difficultés rencontrées

#### Volonté de minimiser le risque

Les élus n'ont pas encore tous compris les enjeux du PCS. En effet, certaines municipalités sont encore réticentes à l'idée de travailler sur la notion de risque majeur, thématique qui peut paraître angoissante à leurs yeux, ne participant pas à l'attractivité de leur territoire et pas valorisante d'un point de vue électoral... Pourtant, les dernières catastrophes naturelles qu'a connues la France (Klaus en janvier 2009, Xynthia en février 2010, inondations du Var en juin 2010) ou celle survenue au Japon (mars 2011) semblent avoir changé quelque peu l'état d'esprit de certains magistrats. Le PCS n'a pas de portée réglementaire sur l'occupation des sols et ne vise pas à "étiqueter" la commune à risque, il permet simplement de se préparer à répondre à un évènement de sécurité civile d'une manière plus efficace en privilégiant l'anticipation en lieu et place de l'improvisation.

### • Motivation parfois absente

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, toute idée du risque est anxiogène pour certaines municipalités. Ancrée dans les esprits, elle n'encourage pas la prise d'initiatives et l'élaboration du plan. Le PCS est vu comme une contrainte supplémentaire, certains fustigeant le principe de précaution, d'autres stigmatisant "l'ouverture du parapluie" de la part de l'Etat.

## • Manque de connaissances des élus

A chaque changement de municipalité, le risque est clairement le manque de connaissance du PCS quand celui-ci est déjà constitué. S'il ne l'est pas, le problème peut trouver sa source dans la méconnaissance du territoire communal et des risques que l'on rencontre.

## Absence de données (archives, SIG)

Enfin, un des facteurs ne participant pas à la mise en forme d'un document opérationnel adapté au contexte des risques est sans conteste le manque de ressources, de données, autant d'un point de vue documentaire (archives, photographies) que technique (SIG, fonds de cartes). Ces lacunes ne permettent pas une bonne vision de la vulnérabilité du territoire, encore moins la conception d'outils adaptés à la gestion de crise (cartes réflexes).

## Manque de moyens financiers

L'élaboration d'un PCS peut parfois coûter cher. En effet, les coûts relatifs à l'investissement en matériel d'alerte (Ensemble mobile d'alerte, système d'appel en masse, système d'alerte crue), de communication (talkies-walkies, téléphone satellite), ou d'hébergement (lits picots, matelas, couvertures) sont souvent difficiles à supporter pour les collectivités. Sans compter le montant de l'accompagnement lorsque la commune fait appel à un prestataire.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'absence de co-financeurs aux côtés de l'Europe semble préjudiciable à l'élaboration des PCS dans le département. Ni la Région Aquitaine, ni le Conseil général, ni le Parc National (communes de montagne) n'ont inscrit le PCS dans leurs schémas d'interventions.

## Perspectives: la création du C-PRIM

Au fil du développement de ses missions en matière de prévention des risques majeurs, et du soutien du Ministère de l'Environnement, BIE s'est engagée dans la création du Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM). Cette initiative s'appuie sur la mise en œuvre d'un programme d'actions européen sur la période 2008-2010 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Forte de ce succès, l'association poursuit son action à l'échelle du territoire de massif pyrénéen avec le concours de l'Europe, du MEEDDTL, des Conseils Régionaux d'Aquitaine et Midi-Pyrénées et de la ville de Lourdes.

Le C-PRIM aura pour mission de devenir un centre spécialisé sur la chaine des Pyrénées. Son dessein sera de favoriser l'essor de projets locaux le long de cet axe et participer au développement d'une culture du risque plus partagée à l'échelle du massif.

Le centre poursuivra ses actions d'accompagnement des collectivités en matière de préparation à la gestion de crise.

#### **Patrick Passebon**

Centre de gestion des Landes

## Doter les collectivités locales landaises d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS a pour but d'organiser l'intervention de la commune pour appuyer l'action des services de secours et pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population. Il s'agit donc pour la commune de préparer la mobilisation de ses moyens humains et techniques, de coordonner les actions et de répartir judicieusement les tâches en fonction de toutes les ressources disponibles.

Partenaires: Ce projet conduit par l'Association des Maires des Landes en partenariat étroit avec le Centre de Gestion des Landes s'appuie également sur le concours des Services de l'Etat, de l'Association Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL), de l'Agence Landaise pour l'Informatique (ALPI).

## **Descriptif:**

L'Association des Maires des Landes a souhaité tirer tous les enseignements du passage de la tempête Klauss qui a sévi dans le département des Landes dans la nuit du 23 au 24 janvier 2009. A l'évidence, l'absence de plan communal de sauvegarde dans une très grande majorité de collectivités territoriales landaises a été un handicap majeur. De ce constat, il est apparu indispensable d'offrir la possibilité à chaque commune landaise de se doter d'un tel outil. Les dons perçus par l'AML après l'appel à la solidarité nationale et la recette du concert offerte par F.Cabrel, lui ont permis en partenariat avec le Conseil Général des Landes, l'ADACL, ainsi que l'ensemble des services de l'Etat, de solliciter le Centre de Gestion des Landes pour que cet établissement public crée une cellule projet « Plan communal de sauvegarde ». L'objectif de l'Association des Maires est de proposer à toutes les communes non dotées, la réalisation par cette cellule projet PCS d'un plan communal de sauvegarde adapté à leurs territoires et à leurs spécificités et à des coûts totalement maîtrisés. La mission de notre service est d'apporter au cours de l'élaboration du plan de sauvegarde un appui technique mais aussi administratif à la commune qui souhaite se doter d'un tel outil y compris et surtout dans le cadre de l'animation technique sur le terrain en organisant des réunions de concertation et de consultation de la population ainsi qu'avec les différents services ou associations partie prenante de cette démarche..

A partir de là, notre intervention s'articule autour d'un diaporama qui présente : Le contexte dans lequel s'inscrit notre démarche, la présentation des risques recensés sur le département qu'ils soient naturels ou technologiques, l'existence de PPI et de PPRN (définition, conséquences), l'obligation d'élaborer un PCS pour un certain nombre de communes Landaises, la présentation de notre méthode de travail et la tarification et les aides financières existantes.

#### Evaluation des résultats de l'action

## **Evaluation qualitative**

Suite à la tempête Klauss qui a sévi à la fin du mois de janvier 2009, l'Association des Maires des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes a souhaité mener une expérimentation en matière de Plan Communal de Sauvegarde. Celle-ci est positive puisqu'à ce jour sur l'ensemble

des communes landaises sollicitées, beaucoup d'entre elles ont manifesté un réel intérêt pour cette démarche. Pour tenter de les motiver encore plus, une vidéo réalisée par l'ALPI qui explique concrètement la démarche de notre service a été mise à leur disposition. De plus les services de l'Etat notamment (Les Fonds Européens FEDER), le Conseil Régional et le Conseil Général se sont intéressés à ce projet en le subventionnant globalement à hauteur de 80%. Compte-tenu de ce taux de subventionnement et des tarifs pratiqués par notre service bien en deçà de ceux pratiqués par les cabinets privés, toutes les collectivités même les plus petites ont la possibilité de se doter de ce document.

#### **Evaluation quantitative**

En conclusion, le constat qui peut être fait à ce jour est que sur les 331 communes landaises, seules 5 avaient réalisé leur Plan de sauvegarde au 31 décembre 2009. Depuis la création du service c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, 125 communes ont d'ores et déjà sollicité le concours de notre service. A ce jour 28 communes sont dotées d'un PCS, onze communes supplémentaires disposeront de ce document d'ici la fin de l'année et notre programme d'intervention est calé jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2013.

#### **Sabine Savar**

#### SIDPC Préfecture Lot et Garonne

## Développement d'une culture commune de gestion de crise en Lot-et-Garonne

La nouvelle doctrine ORSEC instaurée par la loi de modernisation de la sécurité civile vise à développer la préparation (formation, entraînements, exercices, ...) de tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir en cas de crise.

C'est pourquoi, tel que le décrit le dispositif ORSEC départemental du Lot-et-Garonne, un chapitre est spécifiquement consacré à la formation des acteurs. Depuis sa validation, le 10 juillet 2008, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la préfecture organise ce type d'entraînement associés régulièrement aux exercices de sécurité civile.

## La formation « gestion de crise » (acteurs d'ORSEC appelés à participer à un COD) :

La tempête Klaus de janvier 2009 qui a touché le département de Lot-et-Garonne a nécessité l'activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) de la Préfecture pendant plusieurs jours. Cette cellule de crise, composée des services de l'Etat, représente le noyau dur des acteurs du dispositif Orsec. A cette occasion et au cours des différents exercices annuels, nous avons pu constater que peu de services maîtrisaient l'organisation de cette cellule, les attentes du Préfet en gestion de crise, le rôle de chacun au sein de cette structure. Une formation interministérielle assurée par le SIDPC et le SDIS a été mise en place au début de l'année 2010.

6 sessions d'une journée chacune se sont tenues en 2010 et 2011, regroupant environ 70 participants de 11 services de l'État et du Conseil Général ainsi que des services tels qu'ERDF, Autoroutes du Sud de la France, Météo France.

## La formation « gestion de crise et PCS » à destination des élus

Les faits tragiques qui se sont déroulés dans les départements du Var et de la Vendée ont mis en relief la nécessité d'anticiper et de se préparer à de tels événements. A cet effet, les préfets ont été destinataires d'une circulaire en juin 2010 du ministère de l'intérieur leur demandant d'activer la démarche « plan communal de sauvegarde (PCS) » auprès des maires.

En Lot-et-Garonne, le constat était le suivant : seulement 84 PCS réalisés sur les 194 communes soumises à PCS.

Aussi, afin d'accélérer la mise en oeuvre des PCS, le préfet a désigné deux correspondants PCS issus du SIDPC et de la DDT. Cette équipe, renforcée d'un agent du SDIS a lancé un vaste programme de formation à la gestion de crise au plan communal, pour l'ensemble des maires du département afin de leur apporter un soutien pédagogique leur permettant d'élaborer leur PCS.

10 sessions d'une demi-journée chacune se sont déroulées en 2010 et 2011 dans les 4 arrondissements du département, réunissant 368 participants de 221 communes différentes, soit près de 70 % des communes du département.

Le programme proposé est le suivant :

- objectifs de la démarche PCS
- atelier autour d'une mise en situation d'une durée de 15 mn environ
- outils opérationnels sur le département de Lot&Garonne

- l'organisation du commandement et le fonctionnement en mode dégradé
- la nomenclature type d'un PCS
- remise du CD

A l'issue de ces formations, chaque participant est reparti avec un CDROM comprenant un modèle guide de PCS, les textes réglementaires et des documents nécessaires à la réalisation du plan.

Cette initiative locale a permis de mettre en exergue l'importance d'établir ces PCS et le magazine interne du ministère de l'intérieur (CIVIQUE) s'est déplacé dans le département le 20 janvier 2011 pour réaliser un reportage sur cette nouvelle méthode de formation ORSEC. Afin d'illustrer cette démarche, la parole a été donnée aux maires pour recueillir leur expérience et leur organisation propre et ainsi promouvoir au travers de leurs propos, l'intérêt de disposer d'un plan communal de sauvegarde. Le journal « la gazette des communes a également interviewé le SIDPC sur ce même sujet. Un article paraîtra dans l'édition du mois d'octobre 2011.

Ces demi-journées ont été l'occasion d'échanges intéressants autour de questions pertinentes. On constate une implication réelle des communes et parfois des volontés particulièrement marquées, malgré la faible connaissance du sujet ou le simple manque de moyens. Néanmoins, toutes paraissent sensibilisées par le sujet et on relève une prise de conscience plutôt nouvelle dans l'approche de la gestion d'une crise importante.

La réussite de cette démarche pourra se mesurer au nombre de PCS réalisés. A ce jour, 18 nouveaux PCS ont été adressés à la préfecture (9 nouveaux et 9 mis à jour).

| Sept 2011    | Communes soumises à PCS (194) | Communes non soumises à PCS (125) |  |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| PCS réalisés | 93                            | 36                                |  |
| 129          |                               |                                   |  |

L'intérêt que suscitent ces formations auprès des participants démontre la nécessité de poursuivre cette démarche afin de maintenir les relations partenariales et d'atteindre ainsi l'un des objectifs défini par la loi de modernisation de la sécurité civile: créer un réseau de partenaires pour d'une part, fédérer les compétences et les moyens et d'autre part, développer et entretenir une culture opérationnelle.

#### Alix Roumagnac et Karine Moreau

#### Predict Bureau d'étude

# Importance et limites de l'accompagnement à la réalisation des PCS pour une meilleure gestion des risques naturels majeurs

L'information, la communication, la sensibilisation sur les risques naturels majeurs visent à éveiller la conscience du risque, entretenir la mémoire du risque, induire de bons comportements, adapter l'aménagement du territoire, prévoir les réactions face à ces risques. La finalité de cette démarche est d'optimiser la gestion de ces événements à tous les niveaux, celui du grand public, du monde de l'entreprise, des établissements publics et des institutions. Si les moyens employés dans cet objectif sont multiples, leur efficacité est variable et leur bonne coordination essentielle.

L'information sur les risques naturels majeurs doit ainsi s'organiser en plusieurs temps et à destination de cibles diverses. L'efficacité de cette gestion dépend de la qualité de la préparation et de la qualité et du délai de sa réaction en gestion de crise.

A partir de l'assistance à la réalisation de plus de 450 PCS, de la mise en œuvre d'un outil d'assistance en ligne de ces plans, de l'accompagnement de collectivités dans l'enclenchement de ces plans, il est possible de commencer à tirer les premières conclusions sur l'importance et les limites des méthodes d'accompagnement.

La présente communication a pour objectif de souligner l'importance de différents maillons de la chaine et de montrer des retours d'expériences allant de la prévention à l'information de crise jusqu'à la sortie de crise permettant d'aboutir à une gestion optimisée des risques naturels majeurs.

#### **Arnaud Guena**

#### **CEDRE**

Lorsque survient une pollution accidentelle des eaux, le maire se trouve brusquement propulsé en position de décideur, dans un domaine qu'il connaît mal et dans un contexte de crise. Sa zone de responsabilité est la commune et il dispose d'un outil d'aide à la décision, le plan communal de sauvegarde (PCS).

## Responsabilités du maire en cas de pollution de petite et grosse ampleur

Le maire est autorité de police générale sur le territoire de sa commune. En vertu de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il lui appartient « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques». A ce titre, il lui revient notamment « de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires (...) les pollutions de toute nature (...), de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

Dans les communes littorales, le maire exerce ses pouvoirs de police jusqu'à la limite des eaux à l'instant considéré (article L2212-3 du CGCT). Il exerce aussi la police des ports de plaisance dans leurs limites administratives (livre III du code des ports maritimes).

En mer, le CGCT (article L2213-23) confie au maire une compétence spéciale jusqu'à 300 mètres à compter de la limite des eaux à l'instant considéré, à l'égard de la baignade et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage, avec des engins de plage ou non immatriculés.

En France, l'organisation de la lutte contre la pollution s'appuie sur le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile) créé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (loi n°2004-811). Dans ORSEC, le maire est directeur des opérations de secours (DOS) :

- dès qu'un événement important survient sur sa commune (art. L2212 CGCT),
- tant qu'il a les moyens de faire face,
- tant que l'évènement ne dépasse pas les limites communales.

Dans les faits, le maire est directeur des opérations de secours tant que le préfet ne prend pas cette direction. Le préfet prend la direction des opérations :

- lorsque les capacités de réponse des communes sont dépassées
- lorsque l'ampleur de la pollution l'exige, par le danger représenté, la sensibilité et le linéaire de littoral touché, la quantité de polluant déversé, les conséquences de l'évènement ou tout autre paramètre nécessitant l'intervention du représentant de l'état,
- en cas d'inaction du maire, et après mise en demeure.

En matière de pollution accidentelle des eaux, l'expérience montre que le préfet apprécie la situation au cas par cas. D'une manière générale, la notion de capacité de réponse de la (des) commune(s) touchée(s) prime sur la notion d'étendue du sinistre, et notamment du nombre de communes, voire

de départements touchés. Lorsque la pollution touche plusieurs communes, même si dans les faits chaque maire reste DOS sur le territoire de sa commune, le préfet peut coordonner certains aspects de la lutte comme les relations avec le pollueur, la communication médiatique, le financement sur fonds Polmar de personnel temporaire, ou le traitement des déchets.

## Comment faire face à ces responsabilités ?

En matière de préparation à la lutte contre une pollution accidentelle survenant sur son territoire, il convient :

- d'intégrer un volet « Lutte contre la pollution accidentelle des eaux » au sein du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de chaque commune,
- d'organiser la formation et l'entraînement du personnel à la gestion de ce type de crise PC mais aussi à la conduite de le réponse sur le terrain,
- d'acquérir un stock intercommunal de petit matériel.

## Les soutiens possibles du Cedre à cette démarche

Le *Cedre* peut accompagner les collectivités dans cette démarche globale de préparation 'élaboration du plan, formation, exercices, constitution d'un stock) et met en permanence à disposition des élus et techniciens communaux des documents opérationnels : cf rubrique « guide de l'élu » de notre site.

# Session 2 : Les exercices et retour d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

#### Alain Fabre

#### Maire de Bize Minervois

La commune de Bize Minervois est implantée dans l'Angle Nord-Est du Département de l'Aude, dans la région Languedoc Roussillon. Le territoire communal s'étend sur une superficie de 2080 Hectares, pour une population totale, en 2010 de 1100 habitants.

Elle est traversée par la Cesse qui prend sa source dans la Montagne Noire, à Ferrals les Montagnes dans le département de l'Hérault. Après avoir parcouru 53,6 km, elle termine son cours dans l'Aude à Sallèles d'Aude. Le bassin versant au droit de la commune, d'environ 300 km², est composé de plusieurs sous bassins qui l'alimentent. Ainsi, les eaux du Briant rejoignent la Cesse à Minerve tandis que la Cessière conflue avec le cours d'eau à l'aval d'Aigues-Vives.

Ce contexte expose la commune de Bize Minervois à des inondations torrentielles.

Afin de gérer au mieux ces évènements climatiques et d'assurer la mise en sécurité des biens et des personnes, la commune a fait réalisée en 2009 un Plan Communal de Sauvegarde.

Cet outil a pu être mis en œuvre pour la première fois lors des crues des 15 et 16 Mars 2011.

Le pic de crue est survenu dans la nuit du 15 au 16 mars 2011, atteignant 4,02m sous le pont de Bize Minervois pour un débit de 525 m3/s. Cet évènement se caractérise par des pluies modérées (entre 70 et 100 mm) spatialisées sur l'intégralité du bassin versant et sur une durée importante. Ainsi, le premier épisode du 12 mars a saturé le massif karstique, favorisant une réaction intensifiée lors des pluies des 14 et 15 mars. Au total, il est tombé en moyenne 250 mm sur le haut du Bassin Versant et 150 mm sur le bas. Ces pluies journalières d'occurrence décennale/vintennale ont engendré en réalité une crue d'occurrence cinquentenale/centennale.

L'intensité de cet évènement a impliqué le déclenchement du niveau 2 du PCS, 46 habitations ont été sinistrées et une partie des habitants a été évacuée. Le montant des dégâts publics a été évalué à environ 122 000 €.

Grâce à l'outil opération de gestion de la crise qu'est le PCS, le pire a pu être évité.

Monsieur le Maire exposera lors de son intervention le déroulement de cet évènement pluvieux, et tirera le bilan de l'importance du PCS dans la gestion de crise.

#### Jean Pierre Roblin

#### Adjoint au Maire d'Esnandes

La commune d'Esnandes couvre une superficie de 745 ha pour une population de 2050 habitants. (Photos)

Elle se situe en Charente Maritime, à 12 km au nord de La Rochelle, dans la Baie de l'Aiguillon, à 7 km de Charron et 15 km de La Faute sur Mer en ligne directe, autres communes touchées par Xynthia et plus durement.

Il faut rappeler qu'il y a eu 29 décès à La Faute sur Mer, 3 à Charron et 1 à Esnandes dans le bilan de ce sinistre.

Déjà, en décembre 1999, ces communes avaient été sinistrées par la tempête sans faire de victimes, mais avec de gros dégâts matériels.

Les diverses catastrophes climatiques dans le monde devenant de plus en plus fréquentes, le niveau des océans étant revu à la hausse, le risque de submersion marine dans la commune évident, le Maire et son Conseil Municipal ont décidé en 2007 d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS a été préparé par les élus après avoir réuni un représentant du SIDPC de la Préfecture, le chargé de mission du SDIS 17, le commandant de la brigade de gendarmerie locale et un délégué de la cellule maritime du Conseil Général pour définir les bases de travail.

Si l'on voulait résumer le cheminement du Plan Communal de Sauvegarde d'Esnandes, on citerait 3 dates :

- Vote d'approbation à la séance du Conseil Municipal le 15 décembre 2009
- Présentation en réunion publique le 28 janvier 2010
- Activation lors de la tempête Xynthia les 27 et 28 février 2010.

Dès réception de l'alerte rouge en provenance de la Préfecture, le PCS a été activé par le Maire, le 27 février 2010.

Le message d'alerte a été inscrit sur le panneau lumineux situé dans le centre bourg, les habitants de la zone à risque, protégée par la digue des Misottes, ont été informés individuellement ainsi que les professionnels de la zone conchylicole du Coup de Vague qui avait été inondée en 1999.

#### Le 28 février, le matin

A 6 h, le Maire est informé de la submersion des digues par un habitant qui a crié dans la rue car il n'y avait plus d'électricité et de téléphone.

Pendant que le Maire part se rendre compte de la situation, son épouse va frapper aux portes des responsables du schéma d'alerte.

Tous se retrouvent rapidement à la Mairie, au PC de crise.

Le responsable de la communication, munie d'une radio à piles, est à l'écoute de France Bleu La Rochelle, en attendant que le téléphone soit opérationnel.



Le responsable de la logistique met en place les barrières, la signalisation et les déviations, car la D105 qui mène à Charron est inondée

Le responsable population ouvre la salle Audineau et l'école primaire pour l'éventuel accueil des sinistrés.

Lorsque nous nous rendons vers la côte, nous constatons : (photos)

 la digue du Coup de Vague a été totalement écroulée, les carrelets dévastés, l'eau à l'arrière des cabanes est dans les champs.

Nous sommes inquiets pour une personne qui séjourne dans une caravane à proximité des cabanes. La caravane est inondée. Les gendarmes sont informés.

• des brèches ont ouvert la digue des Misottes, le stade et les jardins sont inondés, l'eau ne pénétrant pas dans les maisons de la rue de l'océan.

L'électricité et le téléphone sont opérationnels à partir de 10 h dans le village sauf dans la rue de l'océan.

Les habitants de cette rue sont informés que la marée sera haute à 16 h avec un coefficient de 108 et nous leur proposons de les accueillir à la salle Audineau, par précaution.

Un autre cas grave se présente : un bébé doit se faire opérer le lendemain à Poitiers.

Des soins préopératoires doivent être effectués dans la journée.

Contact est pris avec la maison de retraite. Les parents et l'enfant y seront hébergés jusqu'au lendemain.



#### L'après midi

Nous accueillons les sinistrés de Charron amenés par les véhicules de la Protection Civile dans la salle Audineau.

Ces personnes sont inscrites sur la fiche « gestion des populations dans les centres d'accueil » selon le modèle du PCS. Elles sont en transit dans l'attente d'une prise en charge par des parents ou amis.



De nombreux volontaires se présentent spontanément à la Mairie pour proposer leur aide.

Certains seront placés aux barrières pour empêcher les curieux d'approcher de la côte, d'autres aident à l'accueil des sinistrés.

A 15 h, il est à nouveau demandé aux habitants de la rue de l'océan d'évacuer leur domicile pour se rendre à l'école primaire.

La directrice de la maison de retraite accepte de préparer les 75 repas pour les sinistrés et les membres de la Protection Civile.

Les membres du comité des fêtes apportent la vaisselle à la salle Audineau.

A 18h, la gendarmerie nous informe que leurs recherches dans l'entourage de la personne disparue sont sans résultat.

Les actions entreprises se poursuivent jusqu'à 22 h 30.

## Lundi 1<sup>er</sup> mars

A 8 h, un point est fait en Mairie et les objectifs fixés :

- dégager la route de la côte avec les tractopelles réquisitionnés ou envoyés suite à notre demande aux différentes collectivités locales, afin de permettre aux mytiliculteurs d'accéder à leurs cabanes.
- Relever les digues en prévision de la marée montante de l'après-midi.
- Aller faire le point pour recenser les besoins des riverains de la rue de l'océan toujours privés d'électricité.

La Mairie reçoit de nombreuses demandes d'informations concernant les sinistrés de Charron. Le registre d'inscription du centre d'accueil se révèle très utile.

Vers 10 h, le corps de la personne disparue est découvert à l'arrière des cabanes par les pompiers.

L information bouleverse tous ceux qui sont sur le terrain et petit à petit toute la population esnandaise.

#### Mardi 2 mars

Les responsables du PCS définissent les urgences :

- le rétablissement de l'électricité rue de l'océan par EDF
- déboucher les canalisations d'eau des cabanes
- gestion des dons de toutes sortes.
- maintenir la présence de volontaires pour assurer la sécurité aux barrières
- rappeler toutes les personnes qui ont proposé leur aide pour nettoyer la côte et les cabanes.

## Mercredi 3 mars et jeudi 4 mars

Les barrières sont supprimées route de Charron après avis favorable du Préfet.

Ces deux jours sont consacrés au nettoyage final.

A la pause de midi, les participants (environ 150) ont été restaurés par des sandwiches préparés à la cantine scolaire.

Les digues ont été relevées au niveau 1.

L'électricité a été rétablie rue de l'océan.

Seul persiste le pompage de l'eau dans les champs inondés.

Les travaux urgents sont terminés. Mais il y a encore beaucoup à faire pour remettre la commune en état.

Il faudra surtout, dans un avenir proche, rehausser les digues, afin qu'un tel sinistre ne se renouvelle pas à Esnandes et ailleurs.

Il ne faudra pas oublier que 33 personnes sont décédées dans un rayon de 15 km.

#### Bilan

#### Ce qui a bien fonctionné

Le PCS a été incontestablement un atout majeur pour toutes les actions menées.

- La gestion de la population en provenance de Charron.
- L'assistance aux riverains de la rue de l'océan, sans électricité pendant 3 jours.
- La logistique qui a, avec l'aide de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, des communes voisines, des entreprises réquisitionnées a réussi a relever les digues rapidement à dégager les routes, à assurer la sécurité par une présence constante aux barrières.
- Le ravitaillement des volontaires venus procéder au nettoyage de la côte et des champs à l'arrière des cabanes.
- La réception des dons de toutes sortes (couvertures, habits etc) à la Mairie
- La communication, qui a été en lien constant avec la Préfecture, la Gendarmerie, le SDIS 17, la Protection Civile, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CDA, les communes voisines mais aussi a pu répondre aux demandes de renseignements téléphoniques de particuliers, solliciter les entreprises, les volontaires.
- Le secrétariat pour l'archivage des documents pour préparer le débriefing
- Les finances pour la réception des dons en argent.

### Les points faibles

L'absence de dispositif d'alerte a obligé les élus à faire du porte à porte le 27 février pour passer le message d'alerte aux riverains de la rue de l'océan.

Sans électricité et téléphone le matin du 28 février jusqu'à 10 h, le rassemblement des responsables a été laborieux.

Les contacts téléphoniques entre responsables ont été difficiles avec les téléphones portables.

Une profonde tristesse nous a accompagnés durant ces jours de travail intensif suite au décès de cet homme sur la côte.

Nous avons eu un regret : ne pas l'avoir convaincu de quitter sa caravane avant la tempête.

Depuis la commune s'est dotée :

- d'un dispositif d'alerte par haut parleur fixé sur un véhicule.
- de 10 talkies-walkies.

Nous envisageons aussi d'équiper la commune

• d'un système de diffusion d'alerte téléphonique.

- de 3 autres groupes électrogènes pour les lieux d'accueil
- de 3 postes de radio à piles supplémentaires.

La participation de nombreux volontaires qui se sont présentés spontanément à la Mairie pour proposer leur aide nous a amené à créer une Réserve Communale de Sécurité Civile qui a été intégrée dans le PCS.

A ce jour 23 personnes en font partie.

Tous ont participé à la formation pour la mise en pratique du défibrillateur communal et une

formation aux premiers secours est programmée.

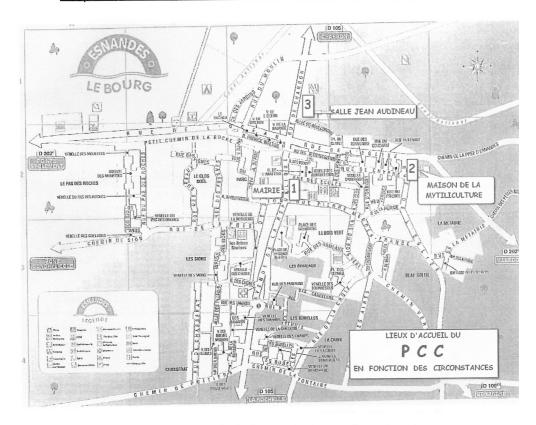
Les travaux de renforcement et de rehaussement des digues d'Esnandes et de Charron sont actuellement en cours afin d'amener une protection suffisante pour les habitants et les biens de ces communes.

En même temps, les maisons de la zone de solidarité, à Charron vont être détruites.

Je terminerai en formulant l'espoir que des événements semblables à la tempête Xynthia ne se reproduisent plus à Esnandes et ailleurs.

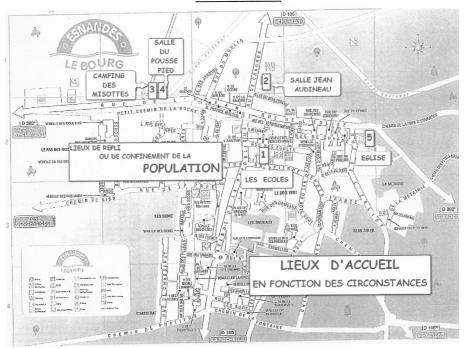


## Emplacements du PCC en fonction des circonstances



## Secteurs de repli de la population en fonction des

## circonstances



Pour chaque lieu d'accueil, prévoir une personne qui reste à l'écoute de Radio France Bleu La Rochelle (98.2 ou 103.9) et qui réponde au téléphone



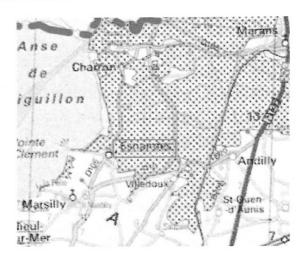
## Plan Communal de Sauvegarde de la commune

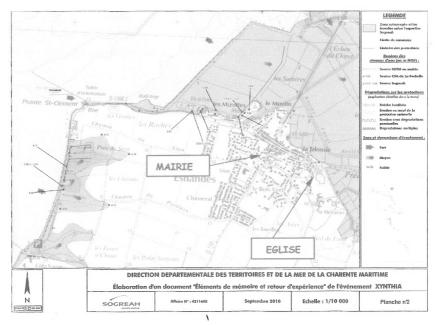
## D'ESNANDES

Fiche
Carto 3-2

# Espaces submersibles Espaces submergés le 28/02/2010







Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Charente-Aval, la cote des Plus Haute Eaux Marine (PHEM) défini à 3.65m NGF doit être reconsidérée à 4.30m NGF.

## Liste des participants

| Nom, Prénom            | Organisme                           |
|------------------------|-------------------------------------|
| ADOUE Geneviève        | Commune de Saubusse                 |
| ALOS Claude            | Commune d'Anglet                    |
| ANTOINE Anne Marie     | Commune de Marmande                 |
| ARNOSTI Alain          | Commune d'Auvillar                  |
| BACHELIER Dominique    | Commune de Saugnac et Muret         |
| BAGET Nicole           | Commune de Louer                    |
| BASSOMPIERRE Karène    | Agence Landaise pour l'informatique |
| BASTIAT Philippe       | Commune de Labouheyre               |
| BEAUGIER Armandine     | Maire de Villenave                  |
| BENQUET CARRERE Muriel | Commune de Sanguinet                |
| BERNEDE Thierry        | Cabinet Eurexo Deswarte             |
| BETNA Bernard          | Commune d'Aire sur l'Adour          |
| BILLAC Jean Marc       | Maire de Pontenx les Forges         |
| BIRUENAU Michèle       | Maire d'Aureilhan                   |
| BOUDEY Véronique       | Commune d'Aire sur l'Adour          |
| BOULET Delphine        | EID Méditerranée                    |
| BOURLON Jean Claude    | Commune de Saint Vincent de Tyrosse |
| BOUYRIE Hervé          | Maire de Messanges                  |
| CAMPET Patrick         | Maire de Nassiet                    |
| CANCOUET Anne Marie    | Maire de Moliets et Maa             |
| CANFORA Michel         | Maire de Brassempouy                |
| CARRERE Frédéric       | Commune de Campagne                 |
| CASABONNE Pierre       | Maire d'Arette                      |
| CHAUCHE Francis        | Commune de Pontenx les Forges       |

| CLAUDE Laurent            | Commune de Tarnos                 |
|---------------------------|-----------------------------------|
| CLERGUEROU Francis        | Etat Major Zone de Défense Nord   |
| COLLEONI Roger            | Commune de Dompierre sur Charente |
| COLLEONI Madame           | Commune de Dompierre sur Charente |
| COMPAGNAT Gilles          | Commune d'Auvillar                |
| COUTURE Lionel            | Commune de Labenne                |
| DARTIGUE PEYROU Françoise | Maire de Montfort en Chalosse     |
| DEFRANCE Guy              | Commune d'Anglet                  |
| DELECRAY Pauline          | Centre de gestion des Landes      |
| DEYRES Jean Claude        | Maire de Morcenx                  |
| DE ZANET Xavier           | Commune de Tartas                 |
| DIOT Mélina               | Syndicat du Pays de Maurienne     |
| DUBERT Bernard            | Commune de Tosse                  |
| DUTEIL Muriel             | Commune de Begles                 |
| DUVERDIER Valérie         | Commune de Saubusse               |
| DUVERGER Pierre           | Commune de Pontenx les Forges     |
| ERNANDORENA Christian     | Maire de Parentis en Born         |
| EVERITT Paquita           | Commune d'Ondres                  |
| FABRE Alain               | Maire de Bize Minervois           |
| FONDEVIOLLE Catherine     | Commune d'Arue                    |
| FORTIN Pascal             | DSC - MIOMCTI                     |
| GASTON Sophie             | Commune de Pontenx les Forges     |
| GARCIA Antoine            | Maire de Saint Cricq Chalosse     |
| GARNIER Christophe        | BRGM                              |
| GAUJACQ Guy               | Association des Maires des Landes |
| GAUTHIER Jean Pierre      | Commune de Garein                 |

| GUASTINI Yvette      | Commune de Tosse                                   |
|----------------------|--|
| GUENA Arnaud         | Association CEDRE                                  |
| GUENON Catherine     | DSC - MIOMCTI                                      |
| GUILLAMET François   | Commune de Moliets et Maa                          |
| HANNART Benoit       | Institut pour une culture de sécurité industrielle |
| HARAMBILLET Nathalie | Commune de Rivière Saas et Gourby                  |
| HELLOCO François     | Consultant   |
| HILAIRE Christelle   | Commune de Sinnamary                               |
| HUSTAIX Jean Jacques | Commune d'Ondres                                   |
| JANVIER Christian    | ERDF - GRDF  |
| JEAN ZEPHIRIN Garry  | Commune de Sinnamary                               |
| JULIE Sébastien      | Centre de gestion des Landes                       |
| KOSLOWSKY Dominique  | Centre de gestion des Landes                       |
| KREBS Gérard         | France Télécom Aquitaine                           |
| LABADIE Jean Jacques | Commune d'Aire sur l'Adour                         |
| LABERNADIE Patrick   | RTE Bearn  |
| LACAZE Patrick       | Maire de Saugnac et Muret                          |
| LAFARGUE Jacques     | Commune de Mugron                                  |
| LAFITTE Laurence     | Commune de Castets                                 |
| LAFON Clément        | Centre de gestion des Landes                       |
| LAMBERT Jean Michel  | Commune d'Anglet                                   |
| LAPLACE Daniel       | Communauté de Communes du Pays de Duras            |
| LAROUSSE Nacera      | Commune Pontenx les Forges                         |
| LARRAZET Eric        | Commune de Morcenx                                 |
| LATOUR Jean Henri    | Commune de Saint Martin de Seignanx                |
| LEGER Eric           | France Télécom Aquitaine                           |

| LEULLIEUX Véronique          | Préfecture des Pyrénées Atlantiques - SIDPC            |
|------------------------------|--|
| LEON Jean Baptiste           | Maire d'Eugénie les Bains                              |
| MADELEINE Jean Claude        | Maire de Sinnamary                                     |
| MAIS Jean Michel             | Commune de Labenne                                     |
| MANSART Michel               | Commune d'Aureilhan                                    |
| MARHEIN Guy                  | Commune de Saint Cricq Chalosse                        |
| MAUMONT Michel               | Commune de Sainte Foy la Grande                        |
| MODERE Bernard               | AFPCN  |
| MONNERON CRASTE Claude Marie | Bouclier Bleu  |
| MONTAGNIER André             | Commune de Tarascon                                    |
| MONTANE Sandrine             | Commune d'Orthez Sainte Suzanne                        |
| MONTUS Jean Yves             | Maire de Soustons                                      |
| MORA Bernard                 | Commune de Messanges                                   |
| MOREAU Karine                | Predict  |
| MOREL Benoît                 | Béarn initiatives environnement                        |
| OBLED Loïc                   | Préfecture des Landes - Directeur de cabinet du Préfet |
| OUTIER Christophe            | Nordnet  |
| PALMIE Agnès                 | Maire de Sainte Juliette                               |
| PAQUERO Jean                 | Centre de gestion des Landes                           |
| PASSEBON Patrick             | Centre de gestion des Landes                           |
| PEDAILLE Francine            | Conseil général des Pyrénées Atlantiques               |
| PERGAUD Xavier               | SDIS Lot et Garonne                                    |
| PETRELLE Julie               | AFPCN  |
| PIGEAT Nicolas               | CEDRALIS   |
| PLOTTO Nathalie              | Commune de Saint Martin de Seignanx                    |
| PONTARRASSE Bernard          | Maire de Nerbis  |

| PORTUT Philippe           | Commune de Sinnamary                       |
|---------------------------|--|
| PUGI Christian            | Préfecture des Landes - SIDPC              |
| QUILLACQ Joël             | Maire de Louer                             |
| QUINTALET Yves            | Commune d'Arue                             |
| RADUREAU Aurélie          | Bureau Veritas                             |
| REBEYROTTE William        | Commune de Soustons                        |
| RIALLANT Yves             | Afigéo                                     |
| RIBETON Sophie            | Association des Maires de Gironde          |
| RICHARD Isabelle          | Université de Nîmes                        |
| ROBLIN Jean Pierre        | Commune d'Esnandes                         |
| ROBLIN Chantal            | Commune d'Esnandes                         |
| ROUMAGNAC Alix            | Predict                                    |
| SANZ Alain                | Commune de Rébénacq                        |
| SAUBOUA Paul              | EID Méditerranée                           |
| SAVAR Sabine              | Préfecture du Lot et Garonne - SIDPC       |
| SCAGLIOTTI Emmanuelle     | MRN  |
| SEMAN Julie               | Commune d'Arette                           |
| SEMETEYS Elise            | Commune de Bidart                          |
| SERVIERES Elisabeth       | Maire de Sort en Chalosse                  |
| SOUALLE Patrice           | Commune de Sanguinet                       |
| TECHENE Jean Pierre       | Commune de Labouheyre                      |
| THOUARY Benoît            | Béarn Initiatives Environnement            |
| TREGOUET Gérard           | Commune de Serres Gaston                   |
| TROPHY Maïté              | Commune de Begles                          |
| TUCOULET Carole           | Commune de Tarnos                          |
| VASSILIADES Jean François | Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées |

| VERNOUX François | HCFDC |
|------------------|-------|
|------------------|-------|